VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 11 Décembre 2025

Délibération n°12
DEL 2025/107

OBJET :

Construction de vestiaires - Plaine des sports de La Jonquière
Demande d'aides financières

Date de convocation : **04 décembre 2025**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 11 décembre 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 27
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - Mme BANGI Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 4
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MAJDOUBI Saïd)
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien)
Mme PINEL Vanessa (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia)

Absents sans pouvoir : 2
Mme BORDES Mélanie
Mme CHAFFARD Anaïs

Secrétaire de séance : Mme OISEAU Christelle

Résultat du vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Pour : 27

Contre : Néant.

Abstention : 4

La Plaine des Sports de la Jonquière constitue un pôle sportif majeur pour la commune et les associations locales. Elle accueille régulièrement des entraînements et compétitions de football organisés par le District du Tarn situé à proximité immédiate de ces futurs vestiaires, ainsi que diverses activités sportives scolaires et extrascolaires.
Cependant, les installations actuelles ne disposent pas de vestiaires adaptés aux besoins des pratiquants, ni décents aux exigences réglementaires en matière d'accessibilité et de sécurité.

L'objectif du présent projet est donc la création de nouveaux vestiaires destinés à améliorer les conditions d'accueil des sportifs, des encadrants et des arbitres, tout en accompagnant le développement de la pratique du football sur le site.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de vestiaires en rez-de-chaussée, d'une surface d'environ 100 m², implanté à proximité immédiate du terrain principal de football mais aussi des bureaux administratifs du District du Tarn.

Ce projet de création de vestiaires à la Plaine des Sports de la Jonquière s'inscrit dans la volonté municipale de renforcer la qualité et la fonctionnalité des équipements sportifs.
Il permettra d'améliorer significativement le confort des usagers, d'assurer la conformité réglementaire du site et de soutenir la vitalité du football local, tout en valorisant le cadre de la Plaine des Sports de la Jonquière.

La nature de ces opérations d'investissement dont le coût total est estimé à 93 633 € H.T, remplit les critères d'éligibilité pour être subventionnées au titre de la DETR 2026 (dotation d'équipement des territoires ruraux), conformément à la circulaire de Monsieur le Préfet du Tarn, en date du 16 octobre 2025, du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) et Conseil Départemental du Tarn.

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE

- DE SOLLICITER pour réaliser la construction de vestiaires au niveau de la Plaine des sports de La Jonquière avec une dépense éligible qui s'élève à 93 633 € HT :

- Une aide de l'Etat au titre de la DETR 2026, à hauteur de 45 %, soit 42 135 €
- Une aide du Conseil Département du Tarn, à hauteur de 15 %, soit 14 045 €
- Une aide du Fonds d'Aide au Football Amateur, à hauteur de 20 %, soit 18 727 €

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel du projet de création de vestiaires sur le site de La Jonquière tel que figurant dans le tableau ci-après :

ESTIMATIF PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT CREATION D'UN VESTIAIRE - PLAINE DES SPORTS DE LA JONQUIERE				
Dépenses subventionnables		Recettes		
Désignation	Montant HT previsionnel	Financeurs	Montant sollicité HT	Taux
Travaux	93 633	DETR	42 135	45%
		Conseil Départemental	14 045	15%
		Fonds d'Aide au Football Amateur	18 727	20%
		Total Subventions	74 906	80%
		Autofinancement	18 727	20%
Total Général	93 633	Total Général	93 633	100%

- DE SOLLICITER les subventions du plan de financement pré-cité au taux le plus élevé possible :

- D'AUTORISER M le Maire ou son représentant à exécuter cette délibération et à signer tous les documents relatifs.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance : **Christelle OISEAU**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

Déposée en Préfecture le : 18 DEC. 2025

Publiée le : 22 DEC. 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »